

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

N° VILLE_2024DL012

Date de convocation : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Nathalie RENE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Vivien GATCHUESI FEGUENG (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christophe MALMAZET, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, ou évolutions suite à réussite de concours ou d'examens afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 15 janvier 2024,

Conformément au budget prévisionnel 2024, et afin de répondre aux besoins des services, **après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Finances :

- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **CREE** un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (échelle indiciaire 389-707)
- **CRÉE** un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **SUPPRIME** le poste à temps non complet 90 % du cadre d'emploi des adjoints administratifs (échelle indiciaire brute 367-558) ;
- **IMPUTE** les dépenses relatives aux rémunérations au chapitre 012 fonction 020 compte 64111 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,